Règlement relatif au 6ème Salon des Artistes d'Oupeye et ses environs

1° <u>Présentation de l'évènement</u> :

Où ? L'Echevinat de la Culture et l'ASBL Château d'Oupeye organisent le 6ème Salon des Artistes d'Oupeye dans le cadre prestigieux de la **Galerie La Tour** (Tour du Château d'Oupeye).

Pour qui ? Cet événement s'adresse aux artistes d'Oupeye et ses environs (région de Liège). Il n'est pas nécessaire d'avoir une formation artistique. Tout candidat artiste passionné, qu'il soit autodidacte, amateur ou professionnel est le bienvenu. La qualité, le design, la cohérence, l'originalité et la diversité seront les critères de sélection.

Quoi ? Toutes les formes d'art visuel contemporain sont acceptées : dessin, illustration, peinture, sculpture, photographie, installation, textile, collages, etc.

Quand ? Le vernissage aura lieu le vendredi 21 août 2026 de 19h à 21h. L'exposition sera ouverte les samedis et les dimanches du 22/08 au 6/09. Horaire d'ouverture : de 14h à 17h. Ouverture exceptionnelle le dimanche 23/08 à partir de <u>11h45 jusque 17h</u> (concert d'été).

Aucun droit d'entrée n'est demandé aux visiteurs, l'accès est libre et gratuit.
Aucun droit de participation n'est demandé.

2° <u>Conditions de participation</u> :

- Les candidats doivent être âgés de <u>16 ans minimum</u> au 1er jour de l'exposition.

- Le nombre de participations est limité à <u>3 X consécutives</u>.

- Les réalisations soumises doivent correspondre à une démarche artistique (toutes techniques confondues), **mais pas à un travail d'artisanat** (*voir en ANNEXE, page 4 : Distinction entre technique artistique et artisanale).

3° <u>Authenticité des réalisations</u> :

Chaque exposant certifie que les produits présentés sont des réalisations personnelles.

Attention : Si l'artiste a déjà exposé des œuvres lors d'une édition précédente, il devra présenter <u>3 nouvelles œuvres</u>.

4° <u>Dossier de candidature comprend</u> :

- Le **formulaire d'inscription.**
- Un **CV artistique** / une courte de **présentation** du candidat.
- **3 photos des œuvres** que vous proposez au jury (de très bonne qualité, en JPEG 300 DPI). Ces photos seront libres de droits. Le candidat autorise l'organisateur à les utiliser pour promouvoir l'événement sous quelque forme que ce soit.
- Un **dossier Excell* à compléter**
 - ➔ Prénom, nom et nom d'artiste, titres des 3 œuvres proposées, technique employée, matière, dimensions, année de réalisation, prix de vente (qui servira notamment à valoriser l'œuvre auprès de l'assurance).
 - ➔ Une **présentation de votre démarche artistique / note d'intention** (5 lignes maximum).

5° <u>Envoi du dossier</u> :

Le dossier de candidature devra nous parvenir pour <u>le 10 mai 2026 au plus tard.</u>
L'entièreté du dossier de candidature est à envoyer à l'adresse mail : f.dupas@oupeye.be
Pour les dossiers ou photos trop lourdes, possibilité de les envoyer via www.wetransfer.com à la même adresse mail : f.dupas@oupeye.be
(adresse de Madame Floriane Dupas, animatrice culturelle et chargée d'expositions)
Possibilité également d'envoyer le dossier imprimé sur papier à l'adresse postale suivante : Echevinat de la Culture, rue des Ecoles 4 à 4684 Haccourt.
L'organisateur ne prendra en compte que les <u>dossiers complets</u>.

6° <u>Sélection des œuvres exposées</u> :

La sélection sera effectuée par les membres du Service de la Culture.
Pour rappel, la qualité, le design, la cohérence, l'originalité et la diversité seront les critères de sélection.
Les artistes sélectionnés seront avertis dans le courant du mois de juin et seront dans l'obligation d'exposer uniquement les 3 œuvres proposées au jury.

7° <u>Assurance</u> :

L'organisateur s'engage à assurer l'ensemble des œuvres exposées contre le vol et l'incendie, depuis leurs installations jusqu'au décrochage, selon un montant global remis par l'artiste dans le dossier Excell*.
Cependant, l'organisateur ne se porte pas responsable des œuvres durant leur transport jusqu'au lieu d'exposition ainsi que durant le trajet retour.

8° <u>Ventes</u> :

L'artiste, s'il le souhaite, est autorisé à mettre en vente ses 3 œuvres présentées. Il veillera à gérer lui-même la vente de ses œuvres (contact avec acheteur, transaction, …).

En aucun cas, l'organisateur ne peut être tenu responsable d'un quelconque litige lié à la vente ou à la relation entre le vendeur et l'acheteur.
L'organisateur ne prendra aucun pourcentage sur les ventes éventuelles.

Toutes les œuvres (même celles vendues) devront rester accrochées jusqu'à la fin de l'exposition, c'est-à-dire jusqu'au dimanche 6/09 à 17h.

L'organisateur s'engage à assurer l'accueil, la surveillance et à donner au public les informations relatives à l'exposition et sur les artistes durant les périodes d'ouverture.

9° <u>Publicité de l'événement</u> :

Affiches et flyers imprimés seront à charge de l'organisateur et seront distribués dans une partie de la région par l'organisateur.
Des communiqués de presse seront envoyés à la presse locale.
Des articles et publications seront publiés dans l'Echo d'Oupeye, sur le site internet de la Commune d'Oupeye, sur Facebook, sur Instagram.

La promotion de l'exposition est le fruit d'une collaboration entre l'organisateur et les exposants. Ainsi, chaque participant recevra un lot d'affiches et de flyers qu'il veillera à placer et à distribuer dans son entourage. De plus, les artistes seront tenus de partager l'évènement et d'assurer également de leur côté la promotion de l'évènement au sein leurs réseaux respectifs.

10° <u>Scénographie :</u>

La scénographie sera assurée par les organisateurs qui feront leur maximum pour que les œuvres soient mises en valeur le mieux possible. Ceci sera fait en fonction du nombre de participants, des surfaces d'exposition dans le lieu et de la dimension des œuvres.
En participant à l'évènement, les artistes acceptent de faire confiance aux organisateurs.

11° <u>Dépôt et reprise des œuvres</u> :

Le **dépôt** s'effectuera en matinée une à deux semaines avant le vernissage dans la Tour du Château d'Oupeye. <u>Adresse</u> : Galerie La Tour (Tour du Château d'Oupeye), Rue du Roi Albert 127, 4680 Oupeye.

Les artistes devront confirmer l'heure du dépôt de leurs œuvres à l'animatrice, Madame Floriane Dupas. Si les artistes n'ont pas la possibilité de les apporter eux-mêmes, ils peuvent confier leurs œuvres à un proche qui les amènera à leur place sur le lieu d'exposition à la date définie.
Les artistes recevront plus d'indications concernant l'horaire et le jour de dépôt après la sélection.

La **reprise des œuvres** s'effectuera soit le dimanche 6/09 à 17h, soit le lundi 7/09 matin dans la Tour du Château d'Oupeye. Les artistes devront également confirmer le jour et l'heure de la reprise à l'animatrice.

ANNEXE

<u>*Distinction entre technique artistique et artisanale</u>

Dans le cadre de cette exposition, nous souhaitons accueillir des pratiques relevant de l'art au sens de démarche artistique, plutôt que de l'artisanat.

L'art se distingue par une intention de recherche, d'expression ou de questionnement : il propose une vision, une interprétation du monde, et invite à une expérience sensible ou intellectuelle. La valeur de l'œuvre ne réside pas uniquement dans sa maîtrise technique, mais dans le sens qu'elle porte et la démarche qui la soutient.

À l'inverse, l'artisanat repose principalement sur un savoir-faire technique et la production d'objets, souvent utilitaires ou décoratifs, selon des procédés maîtrisés et reproductibles.

Ainsi, les propositions attendues devront s'inscrire dans une démarche artistique, où l'intention, la réflexion et la singularité priment sur la seule réalisation technique.